



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 k) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : statistiques de la gouvernance,
de la paix et de la sécurité**

Rapport de Cabo Verde sur les statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le présent rapport sur les statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité, établi avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cabo Verde y donne un aperçu des activités menées depuis 2000 en matière de statistiques sur la gouvernance, en expliquant comment l'intérêt pour la gouvernance a abouti à l'inclusion de l'objectif 16 dans le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Il est proposé dans ce rapport de former un nouveau groupe d'étude, le groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance, chargé d'examiner les questions de conceptualisation et de méthodologie et les instruments nécessaires à la production de ce type de statistiques, en vue de favoriser l'élaboration de recommandations internationales sur la question. La Commission est invitée à donner son avis quant à la création d'un tel groupe et à son mandat.

* E/CN.3/2015/1.



Rapport de Cabo Verde sur les statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité

I. Introduction

Historique des statistiques de la gouvernance : de la Déclaration du Millénaire à la proposition de créer un nouveau groupe d'étude

1. Si la question de la gouvernance figurait en très bonne place parmi les valeurs et principes de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale)¹ de 2000, elle n'était pas intégrée dans le cadre de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement car il n'existait pas, à l'époque, de consensus quant à savoir comment et par qui la gouvernance devait être définie et mesurée. À l'issue de la conférence de l'Association internationale pour les statistiques officielles, qui s'est tenue à Montreux (Suisse), du 4 au 8 septembre 2000 sur les statistiques, le développement et les droits de l'homme², le Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique a estimé dans son rapport que la mise au point des indicateurs statistiques en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance prendrait du temps et n'irait pas sans difficulté, en recommandant que la Commission de statistique établisse un mécanisme (qui pourrait prendre la forme d'un groupe d'étude rassemblant des statisticiens et d'autres spécialistes, y compris les responsables des politiques) chargé de l'élaboration d'indicateurs statistiques en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance et en précisant que, quelle que soit la formule retenue, il faudrait tenir compte des initiatives existantes.

2. Vu la difficulté de la tâche, l'ONU a continué de voir dans la question de la gouvernance une des priorités du programme de développement pour l'après-2015. Ainsi, dans le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », l'Assemblée générale a reconnu que la bonne gouvernance et l'état de droit, aux niveaux national et international, étaient parmi les conditions essentielles d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable, du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et de la faim.

3. Ces mesures prises par l'ONU ont été appuyées par une expansion massive, depuis 2000, des initiatives internationales menées par le PNUD³, l'Office des

¹ La question de la mesure de la gouvernance avant 2000 fait l'objet d'une étude approfondie dans la première partie de l'ouvrage d'Alexandra Wilde, « The democratization of governance assessments », dans *Making the State Responsive: Experience with Democratic Governance Assessments*, Goran Hydén et John Samuel (éd.), (New York : Programme des Nations Unies pour le développement, 2011).

² Voir <http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000>.

³ Voir, par exemple, le document de réflexion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les méthodes d'évaluation de la démocratie et de la gouvernance démocratique dans le cadre de développement après 2015 (Oslo : 2012), consultable sur le site Governance Assessment Portal (<http://www.gaportal.org/>), de même que toute une série d'informations sur les évaluations de la gouvernance en général et sur les nombreuses évaluations de la gouvernance, menées à l'échelle des pays, avec l'appui du Centre d'Oslo pour

Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)⁴, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁵, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)⁶; la Banque mondiale⁷; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁸; le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)⁹, l'Union africaine¹⁰, et le Groupe G7+ participant au New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles¹¹, pour définir la gouvernance et ses dimensions ou éléments constitutifs, en prenant la mesure – participation des citoyens,

la gouvernance, dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de la gouvernance démocratique du PNUD.

⁴ L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a publié plusieurs rapports sur la question, dont *International Statistics on Crime and Justice*, S. Harrendorf, M. Heiskanen et S. Malby, éd., HEUNI Publication Series, n° 64 (Helsinki, Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, 2010).

⁵ Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié un document détaillé, intitulé « Indicateurs des droits de l'homme – Guide pour mesurer et mettre en œuvre » (Genève et New York : 2012).

⁶ Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et son cadre de suivi, qui porte sur les questions de gouvernance, de paix et de sécurité; rapports du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, qui comportent un ensemble d'indicateurs à utiliser pour suivre l'application de la résolution 1325 (2000). L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) coordonne l'établissement de rapports sur ces indicateurs (voir S/2010/498 et S/2014/693).

⁷ Voir Institut de la Banque mondiale : *Worldwide Governance Indicators*, à l'adresse <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp>.

⁸ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie depuis 2009 des indicateurs couvrant toute la « chaîne de production » des activités publiques, dans le cadre de sa publication bisannuelle intitulée « Panorama des administrations publiques ». Dans son rapport intitulé « Comment va la vie? », publié pour la première fois en 2011, l'OCDE compte la notion d'« engagement civique et de gouvernance » parmi les 11 dimensions du bien-être et elle s'appuie sur une petite série d'indicateurs pour mesurer les résultats atteints par les pays dans ce domaine. En mai 2013, les ministres de l'OCDE ont estimé important de rétablir la confiance des citoyens dans leurs institutions et demandé à l'OCDE de mettre sur pied une stratégie de la confiance mettant l'accent sur les méthodes de mesure et les politiques. Le Forum mondial « Statistiques, connaissances et politiques » de l'OCDE prévoit également des sessions consacrées à la mesure de la gouvernance.

⁹ Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) a fourni pendant cinq ans le cadre du processus dit Métagora, entamé, après la Conférence de Montreux (voir note 2), pour mesurer, à l'échelle des pays, les cibles et indicateurs de gouvernance et de droits de l'homme à l'aune de neuf processus engagés dans des pays pilotes. Le rapport final du projet, intitulé « Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique : expériences et enseignements de Métagora », a fait l'objet d'un numéro spécial de la *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 9, n° 2 (2008).

¹⁰ L'Union africaine, secondée par le PNUD, a lancé la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique : gouvernance, paix et sécurité en 2012, (voir http://austat.org/htmlstat/eventstat_GPS.html). En janvier 2015, on disposait ainsi de résultats d'études, mis en tableaux, sur la gouvernance, la paix et la sécurité, publiés par les bureaux nationaux de statistique de Cabo Verde, du Burundi, du Mali et de l'Ouganda, et de statistiques administratives publiées par le Bureau de la statistique du Kenya.

¹¹ Voir le Groupe G7+ : « Un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles », qui peut être consulté à l'adresse <https://static.squarespace.com/static/5212dafbe4b0348bfd22a511/5253b766e4b012a0de1e1220/5253b766e4b012a0de1e1224/1322705469187/New%20Deal%20French.pdf>, ainsi qu'une liste provisoire d'indicateurs, disponible à l'adresse <http://www.pbsbdialogue.org/documentupload/03%20PSG%20Indicators%20EN.pdf>.

transparence et responsabilisation, état de droit et droits de l'homme. Des indices de gouvernance généraux ou sectoriels, à portée mondiale ou régionale, ont également été produits et suivis par des fondations privées¹² et des instituts universitaires¹³, comme les groupes de recherche internationaux chargés des enquêtes régionales dites « baromètres »¹⁴. Par ailleurs, de plus en plus de gouvernements nationaux investissent dans la mise au point de systèmes nationaux de suivi de la gouvernance et créent des organes chargés de coordonner et de surveiller la mise en œuvre des stratégies ou programmes nationaux en faveur d'une bonne gouvernance¹⁵. Ainsi, des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité sont actuellement en place dans un nombre croissant de pays, souvent accompagnés de séries d'indicateurs permettant d'en suivre la mise en œuvre¹⁶. De même, de tels plans sont de plus en plus souvent instaurés à l'échelle régionale, des organismes régionaux tels que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN)¹⁷ ou le Conseil de l'Union européenne¹⁸ demandant à leurs États membres de communiquer désormais périodiquement des données sur la gouvernance, la paix et la sécurité. De plus en plus souvent également, les instituts nationaux de statistique assument de nouvelles responsabilités en la matière, en vue de renforcer la « souveraineté des données » dans ce domaine clef du développement. En particulier, l'unité de recherche française qui regroupe des maîtres de conférence de l'Université Paris-Dauphine et des chercheurs de l'Institut de recherche pour le développement (DIAL/IRD) a collaboré avec les instituts nationaux de statistique de plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne et de la région andine de l'Amérique latine pour élaborer un questionnaire commun sur la gouvernance, les droits de l'homme et la participation.

¹² On trouvera par exemple deux grands indices mondiaux et généraux de la gouvernance dans *Freedom in the World*, de Freedom House (<http://www.freedomhouse.org/reports#>. U1ltvSyKBPI), et *Democracy Index 2012: Democracy at a Standstill*, de l'Economist Intelligence Unit (Londres : EIU, 2012). On trouvera aussi trois exemples d'indices mondiaux plus spécifiques dans *WJP Rule of Law Index 2012-2013*, M. Agrast *et al.* (Washington : The World Justice Project, 2012), Transparency International's Corruption Perceptions Index (voir <http://www.transparency.org/cpi2012/results>) et le *Rapport mondial sur les disparités entre les sexes* du Forum économique mondial (FEM, 2013). Enfin, l'Ibrahim Index of African Governance (<http://www.moibrahimfoundation.org/downloads/2013/2013-IIAG-summary-report.pdf>) est un exemple d'indice régional de la gouvernance liée au développement pour l'Afrique.

¹³ Voir, par exemple « Defining and measuring democracy », Michael Coppedge, document de travail du Comité sur les concepts et méthodes de l'Association internationale de science politique, avril 2005.

¹⁴ Voir, en particulier, les études dites baromètres régionaux de la gouvernance et de la démocratisation, menées par des groupes d'universités et d'instituts de recherche à but non lucratif : Afrobarometer (<http://www.afrobarometer.org/>), Latinobarometer (<http://www.latinobarometro.org/lat.jsp>), Asiabarometer (<https://www.asiabarometer.org/>) et Arabarometer (www.arabbarometer.org).

¹⁵ On trouvera des articles sur le suivi de la gouvernance effectué par les gouvernements dans *Making the State Responsive: Experience with Democratic Governance Assessments* (voir note 1), notamment le suivi fait par la Mongolie de l'objectif 9 du Millénaire pour le développement (« Multi-stakeholder governance assessments in Mongolia and the MDG-9 », Hashbat Hulan).

¹⁶ On trouvera une liste complète des pays dotés de plans d'action nationaux à l'adresse : <http://peacewomen.org/naps/>.

¹⁷ Pour le suivi effectué par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des plans d'action nationaux y relatifs, voir http://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_112846.htm?selectedLocale=en.

¹⁸ Pour le suivi effectué par l'Union européenne de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, voir <http://www.eplo.org/implementation-of-unscr-1325-in-europe.html>.

4. Ce travail s'est enrichi des apports de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (« Commission Sarkozy »)¹⁹, qui a recommandé que la représentation politique et la gouvernance, entre autres dimensions du bien-être, soient mesurées par les services des statistiques au moyen d'indicateurs fiables et solides. Dans le même ordre d'idées, un programme pour l'Afrique, dirigé par la communauté des statisticiens africains, et exécuté, à l'échelle du continent, avec l'appui de l'Union africaine, du PNUD et de la Banque africaine de développement, a déjà commencé de voir l'établissement de statistiques harmonisées par pays au moyen de données tirées d'enquêtes ou d'instruments administratifs.

5. Les enseignements tirés de ces nombreuses mesures se sont révélés utiles pour répondre aux demandes des utilisateurs nées de la volonté de l'ONU et de ses organismes d'inclure les questions de la gouvernance et de la paix dans le nouveau cadre de développement pour l'après-2015, année qui constitue la date butoir pour la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette volonté, le Secrétaire général l'a exprimée, en 2013, dans son rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202), dans lequel il a relevé que la défense des droits de l'homme va forcément de pair avec la libération des peuples vis-à-vis de leurs craintes et de leurs besoins et qu'il était impératif de s'employer davantage à concrétiser cette vérité fondamentale.

6. C'est ainsi que la gouvernance est devenue un des thèmes des consultations mondiales du cadre pour l'après-2015 entreprises par l'ONU²⁰ et que les divers aspects de la gouvernance, y compris les critères à appliquer pour le choix des cibles et des indicateurs²¹, ont été examinés lors de plusieurs réunions d'experts, organisées par différentes entités des Nations Unies, sur la gouvernance et les droits de l'homme, les conflits, la violence et les catastrophes, la sécurité et la justice, et l'état de droit²². Parallèlement, le Secrétaire général avait demandé l'avis du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, coprésidé par les Présidents indonésien et libérien et le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Dans son rapport intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable » (A/67/890), le Groupe de haut niveau a proposé des objectifs et des cibles à

¹⁹ Voir le Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, Joseph F. Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi (2009), consultable à l'adresse suivante : <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr>.

²⁰ PNUD et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : « Global Thematic Consultation on Governance and the Post-2015 Development Framework: Report » (New York : 2013).

²¹ Malcolm Langford : « The art of the impossible: measurement choices in the post-2015 development agenda » (New York, 13 et 14 novembre 2012), consultable à l'adresse : <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/776langford.pdf>.

²² Les rapports des réunions d'experts étaient les suivants : « Governance and human rights: criteria and measurement proposals for a post-2015 development agenda » (New York, 13 et 14 novembre 2012); « An accountability framework for conflict, violence and disaster in the post-2015 development agenda » (Glen Cove, 18 et 19 juin 2013); « Accounting for Security and Justice in the Post-2015 Framework » (Vienne, 2013); et « Global dialogue on rule of law and the post-2015 development agenda » (New York, septembre 2012).

examiner, notamment l'objectif 10 (« assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace ») et l'objectif 11 (« garantir des sociétés stables et pacifiques »), assortis chacun de quatre cibles. D'autres séries de recommandations pour l'après-2015, d'ordre général ou consacrées, en particulier, à la gouvernance, à la paix et à la sécurité, ont été publiées par des entités et organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ou instituts de recherche, afin de faire porter le débat sur la question des indicateurs. On peut citer par exemple la publication conjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Centre pour les droits économiques et sociaux intitulée *Who Will be Accountable?*, un rapport publié en 2013 par Saferworld, intitulé « Addressing conflict and violence from 2015: a vision of goals, targets and indicators (2013) »; et un article publié par le Centre for International Governance Innovation intitulé « The Millennium Development Goals and post-2015: squaring the circle ».

7. Dès le début de 2014, la question des besoins des utilisateurs a été confiée au Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, composé de représentants des cinq groupes régionaux constitués après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, pour proposer des buts et objectifs en matière de développement durable, y compris de gouvernance. Dans le rapport qu'il a présenté, en septembre 2014, à l'Assemblée générale, le Groupe de travail a proposé un objectif 16, visant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes (voir A/68/970). Les travaux du Groupe de travail s'appuyaient sur une série de résumés, accompagnés chacun d'une note statistique coordonnée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. La note statistique sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix après les conflits et la promotion d'une paix durable, de l'état de droit et de la bonne gouvernance²³ a fait le bilan des capacités existantes et évalué les besoins futurs en matière de statistiques de la gouvernance compte tenu de leur évolution depuis la définition des objectifs du Millénaire pour le développement il y a 15 ans. Tous ces éléments ont été pris en compte lors de la formulation de la proposition et de la conception des activités présentées ci-dessous.

II. Proposition

8. À la quarante-cinquième session de la Commission de statistique, l'Institut national de statistique de Cabo Verde [Instituto Nacional de Estatística de Cabo Verde (INECV)] a proposé que la création d'un nouveau groupe d'étude, le groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité, soit examinée à la quarante-sixième session de la Commission. Pour susciter un large consensus sur la justification de la création d'un tel groupe d'étude ainsi que sur son mandat et ses activités futures, un projet du présent rapport a été diffusé auprès des instituts nationaux de statistique de tous les États Membres de l'ONU ainsi que des

²³ Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, Recueil de notes statistiques à l'usage du Groupe de travail ouvert sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix après les conflits et la promotion d'une paix durable, de l'état de droit et de la bonne gouvernance (New York : 2014). Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3647Compendium%20of%20statistical%20notes.pdf>.

organisations internationales, des organismes de recherche, des organisations de la société civile et d'autres organismes concernés par les statistiques de la gouvernance. L'INECV a reçu plus de 40 contributions. Les 9 et 10 octobre 2014, une consultation d'experts sur la proposition de création du groupe d'étude, à laquelle ont participé plus de 30 représentants d'instituts nationaux de statistique, d'organisations internationales et d'organisations de la société civile, s'est tenue à Praia (Cabo Verde).

9. Avant tout, ces consultations ont permis de confirmer le vif intérêt que portent les instituts nationaux de statistique à la gouvernance, à la paix et à la sécurité en tant que « nouveau » grand domaine de statistiques officielles et aux questions de mesure qui lui sont propres. Ces consultations ont également permis de dégager un autre consensus important, d'ordre conceptuel, à savoir que la grande majorité des acteurs consultés ont estimé que la paix et la sécurité étaient en fait des éléments constitutifs de la gouvernance et devraient être étudiées dans le cadre de la gouvernance *lato sensu*. C'est dans ce contexte qu'il est proposé de créer le groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance. Enfin, la décision d'exclure les statistiques de la criminalité du champ thématique du groupe de Praia a été maintenue, conformément à la proposition faite par l'INECV à la quarante-cinquième session de la Commission de statistique, afin d'éviter de faire double emploi avec le travail qu'accomplissent actuellement l'Institut national de statistique et de géographie (Mexique) et l'ONUDC dans ce domaine²⁴.

10. Les statistiques de la gouvernance contribuent à l'instauration d'une relation transparente et comptable entre État et citoyens. Elles aident à faire un suivi de la gouvernance en tant que telle et de sa contribution, dans ses diverses dimensions – mécanismes de participation sans exclusive des citoyens, fourniture de services ou lutte contre la corruption – au développement et à la planification du développement. Les statistiques de la gouvernance peuvent aider à recenser les groupes ou sous-groupes de population le plus touchés par les dysfonctionnements des systèmes de gouvernance et de mettre ainsi en place des politiques dûment ciblées. Ces statistiques doivent être élaborées dans le respect des droits de l'homme, conformément aux dispositions des instruments adoptés au niveau international, et contribuer à leur réalisation. Utilisées comme des « systèmes d'alerte rapide », elles peuvent également contribuer à la prévention et à la gestion des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix, en renseignant périodiquement sur les relations entre l'État et la société, qui sont au cœur d'une paix durable. Enfin, elles aident les pays et leurs partenaires à instaurer de manière stable des relations de confiance.

11. Les instituts nationaux de statistique présentent des avantages comparatifs importants pour la production de statistiques officielles de la gouvernance. Officiellement chargés de coordonner la production de statistiques nationales, ils disposent de vastes compétences pour ce faire et sont les mieux placés pour garantir la durabilité des systèmes nationaux de collecte de données. En outre, comme la

²⁴ Dans le cadre du travail sur les statistiques de la criminalité effectué sous la direction d'INEGI (Mexique) et de l'ONUDC, on citera, plus particulièrement, la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international (voir E/CN.3/2013/11), la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (voir E/CN.3/2015/7), et un manuel intitulé *Manual on Victimization Survey* (<https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Manual-on-victim-surveys.html>).

gouvernance est un bien public, la production par des organismes publics de statistiques sur ces questions ne peut qu'être bénéfique.

12. Les instituts nationaux de statistique présentent un autre avantage en ce qu'ils font partie de réseaux extrêmement organisés, comme par exemple, la Commission de statistique de l'ONU, les commissions régionales de statistique, l'Association internationale pour les statistiques officielles et l'Institut international de statistique. C'est dans ces cadres qu'ils s'engagent à participer à la définition de normes statistiques internationales et à leur application à l'échelle nationale, sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle.

13. Il est donc proposé que la Commission de statistique forme un nouveau groupe d'étude, le groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance, chargé d'examiner les questions de conceptualisation et de méthodologie et les instruments nécessaires à la production de ces statistiques. Le groupe de Praia contribuerait à l'élaboration de normes et méthodes internationales pour la compilation de ces statistiques, en examinant et en étendant les acquis et en s'associant les spécialistes de divers pays ainsi que des milieux internationaux, universitaires et associatifs concernés par les statistiques de la gouvernance.

14. Le groupe de Praia pourrait s'occuper des statistiques sur les dimensions principales de la gouvernance, notamment des statistiques sur les institutions efficaces, responsables et inclusives, l'état de droit, les services publics, le degré de confiance des citoyens dans les institutions gouvernementales, l'accès à la justice, l'égalité et l'universalité d'accès à l'information, les droits de l'homme, la gouvernance à l'échelle locale, la participation des citoyens et la représentation des dirigeants sans exclusive, la liberté universelle de participer à la société civile, l'opinion et l'expérience des citoyens en matière de sécurité publique, l'action non discriminatoire des institutions de sécurité nationale, la participation sans exclusive au règlement des différends et à la consolidation de la paix, la confiance interpersonnelle, la discrimination et d'autres déterminants de la paix. De plus, étant donné le vaste mandat en matière de statistiques du Conseil de sécurité et de ses groupes d'étude, le groupe de Praia collaborerait avec l'ONU et d'autres organisations concernées à des aspects spécifiques des statistiques de la gouvernance, tels que la lutte contre la corruption, les droits de l'homme, la liberté de presse et les aspects de la gouvernance ayant trait à la problématique hommes-femmes.

III. Objectifs

15. Le groupe de Praia qu'il est proposé de créer a pour objectif global d'encourager les pays à produire des statistiques de la gouvernance en employant des méthodes rationnelles et dûment validées. En particulier, le groupe :

a) Servira d'instance permettant aux organisations nationales et organisations internationales ou institutions internationales, universités, groupes de recherche et organisations de la société civile de mettre en commun et d'étendre les compétences spécialisées dans le domaine des statistiques de la gouvernance;

b) Examinera, proposera et encouragera la définition et l'harmonisation des indicateurs de la gouvernance par la mise au point de manuels et d'orientations méthodologiques;

c) Aidera le Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique à mieux mesurer les progrès accomplis en proposant un cadre d'indicateurs servant à évaluer et à suivre les résultats obtenus par rapport aux objectifs et cibles liés à la paix et à la gouvernance, dans le cadre de développement pour l'après-2015, et documentera les pratiques satisfaisantes en matière de suivi de ces objectifs et cibles dans ce même cadre et dans le cadre d'autres initiatives mondiales;

d) Évaluera la demande en matière de statistiques de la gouvernance de groupes d'utilisateurs potentiels (comme les responsables politiques et les institutions de surveillance telles que les parlements, les commissions nationales des droits de l'homme, les commissions nationales de lutte contre la corruption ou les organismes régionaux ou internationaux concernés par la question de la gouvernance) et recensera les meilleures pratiques suivies dans l'exploitation de ces données;

e) Donnera des conseils sur les moyens d'améliorer les processus et les normes de diffusion publique des statistiques de la gouvernance.

IV. Activités

16. Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, le groupe de Praia s'emploiera à élaborer, avant le terme du processus, un manuel sur les statistiques de la gouvernance destiné aux instituts nationaux de statistique, qui portera sur la conceptualisation, la méthodologie et la diffusion des statistiques de la gouvernance, et qui s'inspirera des divers manuels et orientations consacrés à des aspects spécifiques du suivi statistique de la gouvernance mis au point par des membres du groupe de Praia. Pour élaborer ce manuel, le groupe entreprendra les activités suivantes :

a) Cartographie, évaluation critique et synthèse des différentes approches adoptées en matière de conceptualisation et de mesure de la gouvernance en fonction des pays et des continents, ainsi que dans les instituts de recherche et organismes des Nations Unies ou par différents autres acteurs;

b) Cartographie de la demande en matière de statistiques de la gouvernance de divers groupes d'utilisateurs – décideurs politiques, parlementaires, commissions nationales des droits de l'homme, commissions nationales de lutte contre la corruption, systèmes de sécurité nationale, organisations de la société civile, instituts de recherche, citoyens et organismes internationaux ou régionaux concernés par la question de la gouvernance et autres acteurs;

c) Consultations d'experts sur les différentes dimensions constitutives des statistiques de la gouvernance, et consultations d'utilisateurs menées auprès des ministères ou d'autres entités responsables de la gouvernance à l'échelle nationale, régionale ou internationale;

d) Élaboration de documents de base contenant des orientations méthodologiques et pratiques permettant d'améliorer la collecte et la compilation de statistiques de la gouvernance à tous les niveaux et portant sur des questions telles que, notamment, la définition des concepts, la qualité des données, la comparabilité, la méthodologie, les sources possibles, ou les mécanismes de compilation et de diffusion;

e) Communication des activités et des produits du groupe via les portails appropriés existants.

V. Mode de fonctionnement

17. Il est proposé que la présidence du groupe de Praia soit assurée par l'INECV. Le secrétariat du groupe serait assuré par des institutions (de trois à cinq), dont l'INECV, et appuierait les activités du groupe, notamment l'élaboration de stratégies de communication et de mobilisation des ressources. Un comité directeur serait chargé de donner des orientations stratégiques et de s'assurer de la pertinence du travail technique accompli par le groupe.

18. Le groupe assurerait sa mission en se réunissant à la faveur de sessions techniques (au moins une fois par an), en organisant des réunions d'équipes spéciales et en instituant des forums de discussion électronique thématiques auxquels prendraient part des membres des instituts nationaux de statistique et d'autres membres du groupe, en effectuant les études demandées et en participant aux conférences et aux travaux consacrés à la gouvernance, en faisant œuvre d'information en ces occasions.

19. Le PNUD, qui s'emploie depuis longtemps à améliorer la qualité et l'impact des évaluations de la gouvernance et à renforcer les capacités nationales de production de données de qualité sur la gouvernance des pays, a ainsi officiellement proposé d'apporter un soutien technique et financier à la création et au lancement du groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance. D'autres institutions spécialisées des Nations Unies pourront, au besoin, être invitées à apporter un appui dans leurs domaines de compétence.

20. Il est proposé que le groupe tienne sa première réunion à Praia (Cabo Verde) au premier semestre de 2015 et qu'il intervienne pour une période de cinq ans, de 2015 à 2020, au terme de laquelle sa raison d'être serait réévaluée au moyen d'une étude.

21. Le groupe ferait rapport à la Commission de statistique lors de ses sessions de 2016, 2018 et 2020.

VI. Questions pour examen

22. La Commission est invitée à donner son avis sur la proposition tendant à créer le groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance et son mandat (voir annexe).

Annexe

Mandat proposé pour le groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance

1. Le groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance (le « groupe de Praia ») est créé par la Commission de statistique de l'ONU pour contribuer à la mise au point de normes et de méthodes internationales de compilation de statistiques sur les principales dimensions de la gouvernance et pour coopérer avec les organismes des Nations Unies et avec d'autres organisations concernées par des aspects spécifiques des statistiques de la gouvernance. Le groupe de Praia a pour objectif global d'encourager les pays à produire des statistiques de la gouvernance en employant des méthodes rationnelles et dûment validées.

2. En particulier, le groupe de Praia doit :

a) Servir d'instance permettant aux organisations nationales et organisations internationales ou institutions internationales, universités, groupes de recherche et organisations de la société civile de mettre en commun et d'étendre les compétences spécialisées dans le domaine des statistiques de la gouvernance;

b) Examiner, proposer et encourager la définition et l'harmonisation des indicateurs de la gouvernance par la mise au point de manuels et d'orientations méthodologiques;

c) Documenter les pratiques satisfaisantes et contribuer à l'établissement d'un cadre d'indicateurs servant à évaluer et à suivre les résultats obtenus par rapport aux objectifs et cibles liés à la paix et à la gouvernance dans le cadre de développement pour l'après-2015 et d'autres initiatives mondiales;

d) Évaluer la demande en matière de statistiques de la gouvernance de groupes d'utilisateurs potentiels et recenser les meilleures pratiques suivies dans l'exploitation de ces données;

e) Donner des conseils sur les moyens d'améliorer les processus et les normes de diffusion publique des statistiques de la gouvernance.

3. Le groupe de Praia mettra au point un manuel, destiné aux instituts nationaux de statistique, sur les statistiques de la gouvernance, qui portera sur la conceptualisation, les méthodes de mesure et la diffusion des statistiques de la gouvernance. À cette fin, le groupe entreprendra les activités suivantes :

a) Cartographie, évaluation critique et synthèse des différentes approches adoptées en matière de conceptualisation et de mesure de la gouvernance;

b) Cartographie de la demande en matière de statistiques de la gouvernance de divers groupes d'utilisateurs;

c) Consultations d'experts sur les différentes dimensions constitutives des statistiques de la gouvernance et consultations d'utilisateurs menées auprès des entités responsables de la gouvernance à l'échelle nationale, régionale ou internationale;

d) Élaboration de documents de base contenant des orientations méthodologiques et pratiques permettant d'améliorer la collecte et la compilation de statistiques de la gouvernance à tous les niveaux et portant sur des questions telles

que, notamment, la définition des concepts, la qualité des données, la comparabilité, la méthodologie, les sources possibles, ou les mécanismes de compilation et de diffusion;

e) Communication des activités et des produits du groupe via les portails appropriés existants.

4. La présidence du groupe de Praia sera assurée par l'Institut national de statistique de Cabo Verde [Instituto Nacional de Estatística de Cabo Verde (INECV)]. Le secrétariat du groupe sera assuré par des institutions (de trois à cinq), dont l'INECV, et appuiera les activités du groupe, notamment l'élaboration de stratégies de communication et de mobilisation des ressources. Un comité directeur donnera des orientations stratégiques et s'assurera de la pertinence du travail technique accompli par le groupe.

5. Le groupe de Praia assurera sa mission :

a) En se réunissant lors de ses sessions techniques (au moins une fois par an);

b) En organisant des réunions d'équipes spéciales et en créant des forums de discussion électronique thématiques, auxquels participeront les membres du groupe dûment désignés;

c) En établissant les documents qui lui seront demandés;

d) En participant aux conférences et aux travaux consacrés à la gouvernance et en échangeant des informations dans ces cadres.

6. Le Programme des Nations Unies pour le développement apportera un soutien technique et financier à la création et au lancement du groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance. D'autres institutions spécialisées des Nations Unies pourront, au besoin, être invitées à apporter un appui dans leurs domaines de compétence.

7. Le groupe de Praia tiendra sa première réunion à Praia (Cabo Verde) au premier semestre de 2015. Il interviendra d'abord pour une période de cinq ans de 2015 à 2020, au terme de laquelle sa raison d'être sera réévaluée au moyen d'une étude.

8. Le groupe de Praia fera rapport à la Commission de statistique lors de ses sessions de 2016, 2018 et 2020.